

Nous croyons pourtant qu'un plus grand nombre d'États devraient participer à leurs activités et délibérations. La promotion et l'encouragement au respect des droits de l'homme constituent l'un des buts et principes fondamentaux de l'ONU; tous les États ont le devoir de veiller à ce que les Nations Unies en tant qu'organisation demeurent fidèles à ce principe.

La délégation du Canada est d'avis en troisième lieu qu'il y a souvent un écart appréciable entre les obligations assumées par les États et l'exécution adéquate de ces obligations. De même, le mécanisme dont nous disposons actuellement au niveau multilatéral pour promouvoir nos objectifs communs n'est pas en mesure d'assurer l'application des principes de la Déclaration universelle avec toute l'efficacité désirable. Les institutions actuelles au sein des Nations Unies, à notre avis, ont besoin d'être dynamisées et renforcées. Là où il y a des lacunes, il faut les combler.

Deux résolutions qui ont été présentées répondent en bonne partie à nos préoccupations. Nous appuyons la proposition visant à instituer un nouveau poste aux Nations Unies pour coordonner les efforts déployés au chapitre des droits de l'homme et offrir ses bons offices aux États membres. Comme divers organismes onusiens sont saisis depuis plusieurs années de la proposition visant à établir un poste de Haut-Commissaire aux droits de l'homme, il n'y a pas lieu de répéter les arguments militant en faveur de sa création. Disons seulement que cette proposition est, à notre avis, conforme aux objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et ne menace en rien la souveraineté nationale. C'est une réponse pratique à un problème pratique qu'on ne doit pas noyer dans les eaux troubles des luttes idéologiques. Le projet de résolution tient compte dans une large mesure des vues et intérêts de nombreuses délégations qui avaient exprimé des doutes quant à son opportunité. Nous espérons maintenant que la Commission appuiera une initiative visant à une meilleure coordination des efforts et à l'arsenal des moyens dont nous disposons pour promouvoir et protéger les droits de l'homme.

Par ailleurs, ainsi que le suggère le projet de résolution L.17, nous estimons également important que les Nations Unies établissent des priorités dans le domaine des droits de l'homme pour les prochaines années. Des violations flagrantes des droits de l'homme surviennent continuellement dans diverses régions du monde; la communauté internationale devrait s'attaquer à ces problèmes de façon prioritaire. La délégation du Canada reconnaît qu'il n'a jamais été facile d'établir des priorités. L'ONU est à l'heure actuelle confrontée à de nombreux problèmes internationaux dont l'importance dépend fatalement de l'optique de chaque État membre. Nous avons, pour notre part, notre propre barème de priorités mais nous sommes disposés à collaborer en toute bonne foi avec les autres délégations afin d'établir un ordre de priorités qui recueillerait l'appui du monde entier et pourrait ainsi servir de base à une action internationale forte et concrète.